RÉSISTONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

Bulletin n°47 • novembre 2006

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | **Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com**
Pour le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros. http://resistons.lautre.net/

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

La gégène pour tous

C'était il y a presque 50 ans, pendant la guerre d'Algérie, les soldats français torturaient à l'électricité, ils faisaient tourner la manivelle de ce générateur qu'on appelait la gégène. Déjà, à cette époque ces corps d'Algériens déchirés par le courant, c'était pour la « bonne cause », la torture sauvait des vies innocentes, nous disait-on. Cinquante ans après ces pratiques n'ont jamais été reconnues et condamnées par l'Etat français, mais au moins elles n'ont pas été légalises. Pourtant la torture légale revient par la bande, pour « éviter les bavures », pour « augmenter l'efficacité de la police », des milliers de taser, la gégène à puce, viennent d'être livrés aux forces de répression (arme prétendument non-létale, ce qui est par ailleurs faux). Désormais le harpon électrique est pointé sur nous, parions que le doigts sur la gâchette, les flics seront enivrés par leur nouveau pouvoir : faire très mal sans laisser de traces visibles et se sentiront tout puissants.
Mais au-delà de l'usage policier, avec le taser l'Etat nous délivre un message : « vous les misérables, vous les classes dangereuses, taisez vous et tenez vous tranquilles sinon c'est le coup de gégène ».
Alors que l'Etat, organisateur de la misère et l'oppression, rajoute chaque fois une couche de plus à la répression, comment ne pas se féliciter que la résistance se lève parmi les pauvres, les damnés de la terre.

Le Taser X26, c'est : Deux électrodes à fil projetées à 6,5 mètres qui transmettent une décharge électrique de 50 000 volts paralysante – 3 000 pistolets pour la police et 2 000 pour la gendarmerie, livraison sous peu – Quelques 153 décès survenus à la suite de l'usage du Taser aux Etats-Unis et au Canada – Des souffrances provoquées par les crampes très violentes dues à la décharge électrique, une vraie torture.
Voir le rapport du Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme http://www.raidh.org/-Taser- – la vidéo de cette femme qui refuse de descendre de sa voiture http://www.dailymotion.com/video/xd3or_arrestation-au-taser

Le flash-ball n'est pas en reste Dans la nuit du 28 au 29 octobre, un jeune homme de 16 ans a été grièvement blessé par un tir de flash-ball lors d'une intervention policière à Clichy-sous-Bois. Hospitalisé dans la nuit, il a perdu l'usage de son œil gauche. Son père témoigne : « mon fils rentrait à la maison vers 1h du matin quand un policier en civil lui a tiré dessus à bout portant avec un flash-ball ».

> Tous aux Assises !

On ne sait pas où va s'arrêter Nicolas Sarkozy dans sa démagogie sécuritaire face à une gauche qui n'est pas en reste (suspendre les allocs, confier les mineurs récalcitrants à l'armée, un échantillon façon Ségolène Royal pour ne citer qu'elle). Après le nettoyage au karcher, les fichages multiples dès l'enfance, l'assignation à comparaître et la pénalisation des familles défavorisées pour mieux les enfoncer dans la précarité, il vient d'y ajouter la Cour d'Assises pour toute atteinte à l'intégrité physique de la force publique, pas moins ! (Brassens où es-tu ?).
On ne fait pas dans la nuance n'est-ce pas, pour élargir sa base électorale 6 mois avant les présidentielles ? Tous les citoyens étant quotidiennement susceptibles d'être accusés d'outrages et rébellion, à la moindre question jugée impertinente, la Cour d'Assises ne va pas chômer…

> SUR LE ViF

« Mureaux, les jeunes sont moins cons que l'imagine la gauche plurielle »

« Dans le tract de l'ex-gauche plurielle qui appelait à la manif de samedi 14 octobre aux Muraux, on veut lutter contre TOUTES les violences, c'est à dire la violence de la police et la résistance des jeunes ça serait pareil, on s'élève contre la "répression aveugle" et si elle n'est pas aveugle ?, elle est bonne ?, on est contre la répression policière "sans discernement" et si elle est avec discernement elle est bonne ? etc... Ce qui est BIEN, en revanche, c'est que les jeunes des cités sont moins cons que l'imaginent l'ex-gauche plurielle et ses porteurs d'eau associatifs et politiques. Hier les jeunes de la cité Bizet, aux Mureaux, ont boycotté la manif des officiels, (ils se sont mis de côté et l'ont regardé de loin avec mépris), ils ne sont pas dupes des ficelles tirées par la mairie et ses alliés. » (Lu sur paris.indymedia.org)

La prochaine AG du réseau Résistons Ensemble contre les violences policières et sécuritaires est prévue pour le samedi 11 novembre 2006 à 14h30 au CiCP (21 ter, rue Voltaire ; 75011 Paris ; métro : Rue des boulets, ligne 9).

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Répression des mamans à Vaulx-en-Velin En février 2006, des mères de famille de Vaulx-en-Velin, qui en avaient marre de voir sans raison leurs enfants se faire arrêter sans cesse par la police, se sont rassemblées, certaines avec des poussettes, devant le commissariat de Vaulx. Même si elles n'étaient qu'une quinzaine, cette manifestation spontanée et pacifique a été durement réprimée. Du coup des jeunes sont arrivés en criant *«touchez pas aux mamans!»*. Parmi les personnes blessées, une famille a porté plainte, mais il n'y a pas de procès en vue contre les policiers. Tandis que, sur la plainte des policiers d'outrages et rébellion, 5 personnes ont été convoquées au tribunal de Lyon le 23 octobre pour un procès d'anthologie. De lourdes condamnations sont tombées le 2 novembre: 2 mois fermes pour une personne, 8 mois de sursis et 6 mois de sursis pour deux autres qui ont aussi 2 ans de mise à l'épreuve, 3 mois de sursis pour une autre et 500 euros d'amende pour la dernière. Elles doivent de plus donner 500 euros à chacun des 5 policiers. Où est la démocratie ?

Marc Auray va en appel Marc Auray, syndicaliste CGT à l'Hôpital du Vinatier près de Lyon, est accusé d'outrages et rébellion alors que c'est lui qui a été maltraité par des CRS et que les ordres des policiers étaient contradictoires en la présence du directeur de la sécurité publique, pour un rassemblement lors de la venue du ministre de la santé à Vienne en avril 2005. Il a été condamné le 13 octobre 2006 à 15 jours de prison avec sursis et 3700 euros de dédommagements pour les policiers, amende et frais de justice. Devant une telle injustice, il a décidé lui-même de faire appel du jugement, contre l'avis du syndicat.

À Lyon, la justice donne-t-elle le permis de tuer ? Un jeune de 23 ans, Nicolas Billotet, a été abattu par des policiers à Lyon-St Rambert le 13 mars 2003 de huit balles dans la tête et le thorax. Même si la voiture dans laquelle il se trouvait était volée, pourquoi vouloir le tuer de cette manière alors qu'il n'était pas armé et que les policiers, de guet depuis plus d'une heure, auraient pu l'interpeller normalement? La reconstitution et les conclusions de la CNDS mettent en jeu catégoriquement «l'improvisation totale» de l'opération par les policiers dans cette «bavure» couverte par l'IGS par «des constatations incomplètes»… Elle est désormais couverte par la justice: en effet, malgré cela, le non-lieu, ordonné par l'instruction, de la plainte de la famille sur les policiers a été confirmé en appel à Lyon le 26 octobre 2006. Il est inadmissible que ces policiers ne puissent être jugés. On alourdit encore la peine de la famille, qui a décidé de se pourvoir en cassation.

St-Etienne: Fatha Bekka doit sortir de prison! Ce jeune est depuis deux mois en prison. On veut lui mettre sur dos l'incendie de plusieurs voitures et commerces d'un quartier de St-Etienne, alors que c'est matériellement impossible qu'il en soit l'auteur. Le juge d'instruction voulait le libérer mais le parquet s'y est opposé. Veut-on camoufler une opération immobilière en accusant Fatha? Il faut qu'il sorte. Soutenons-le: BEKKA Fatha - n°29189C - Maison d'Arrêt, rue de la Sauvagère, 42350 La Talaudière.

«Awêter fait chié l'moun sur la woute pendant vaval cougna mama» (Arrêter de faire chier le monde pendant le carnaval…)
Ça se passe en Guadeloupe, Fritz et Mathias Mathiasin, tous deux agents de la DDE, sont tabassés le 8 février 2005 pendant un entraînement de vélo, pour avoir fait remarquer à des gendarmes qu'ils avaient arrêté un camion sur une piste cyclable. Ils avaient reçu 14 jours d'incapacité de travail et avaient porté plainte. De leur plainte, pas de nouvelle, en revanche les gendarmes ont porté plainte pour cette phrase qu'ils auraient prononcée. La mobilisation, soutenue par le comité Lefort, continue pour leur défense.

Toulouse. Résistons ensemble pour garder le clande !
«Le clandé est un squat d'activités politiques et culturelles ouvert depuis 10 ans. Le 26 octobre, les 3 personnes présentes ont été réveillés et jetés dehors. Rapidement, des soutiens occupent la rue de Quéven, c'est alors qu'une dizaine de CRS nous chargent sans sommation et blessent 4 personnes (huit points de sutures à la tête…). Une barricade est dressée sur le boulevard adjacent, bloquant la circulation pendant 3 heures. Là encore, nous serons violemment dispersés par les CRS. Le soir même, après une AG rassemblant plus de 200 personnes, nous partons en manifestation et passons devant le Clandé, qui est réinvestit dans le calme et réoccupé depuis. Il s'agit d'être présents de le garder! Et pour cela il faut être nombreux, tous les jours et dans la durée. Passez nous voir… Manifs prévues à Toulouse, le samedi 18 novembre à 16h place Arnaud bernard. le Clandé, 9 rue de Quéven à Toulouse.»
Info : http://squat.net/fr/ – Le texte dans son intégralité : http://resistons.lautre.net/article.php3?id_article=309

Virez-moi tout ça du café ! C'est en ces termes choisis qu'un policier donne ses ordres et parle des pères de famille qui se détendent au calme dans un salon de thé, place de la Treille à Grigny (Essonne). Le calme de ce quartier serait-il insupportable en cette fin de ramadan? Le succès du salon de thé, ouvert il y a un an par un jeune homme de la cité gêne-t-il une quelconque autorité? Les papiers du café sont en règle et, pourtant, il a déjà subi de nombreux contrôles. Ce soir là, sans raison, les policiers tirent des grenades lacrymogènes au milieu des pères rassemblés devant le café et interpellent le gérant et son jeune frère, après l'avoir empêché de téléphoner au commissariat. Refrain connu, ils les accusent d'outrages et rébellions.
Inutile de faire semblant de s'étonner si, le lendemain, la rage prend quelques jeunes qui caillassent des policiers et brûlent trois voitures et un bus. Qui sème la haine…

«Je réclame le corps de mon enfant depuis 55 jours à la pénitentiaire!» Une mère Madame Najia en larmes crie son désespoir: *«Mon fils de 21 ans est mort "suicidé" dans la nuit du 15 au 16 Août 2006 au quartier disciplinaire du centre de détention de Saint Michel (4 suicides en 2 ans) dans la Meuse. À ce jour, je n'ai toujours pas obtenu… la possibilité de me pencher sur le corps de mon enfant et de reconnaître si c'est bien lui qui est là dans le cercueil! AIDEZ-MOI!»*
Source: http://prison.eu.org/article.php3?id_article=8648

> AGIR



Qui nous protège de la police ? Agen, le dimanche 23 avril 2006, après une soirée spectacles, concerts, bonne ambiance, Blaise reconnaît un ami sur le trottoir d'en face entouré de trois personnes. Il s'approche lorsque son ami lui dit que ça ne va pas. Devant son insistance à comprendre la situation, les trois individus, qui se révèlerons être des policiers en civil, répondront brutalement : menottes, cris, coups au sol les mains entravées, étranglement de plusieurs dizaines de seconde… puis garde à vue où des humiliations se poursuivent, et plainte pour «outrage et rébellion»! **Le procès aura lieu le vendredi 10 novembre à 14h, au tribunal de grande instance d'Agen. Venez le soutenir!**
D'après le texte du Collectif Contre les Violences Policières (47) - CCVP47, en intégralité sur http://toulouse.indymedia.org/article.php3?id_article=7268

Non au fichage ADN! Soirée pour refuser le fichage ADN et contre la biométrie: Samedi 25 novembre à 20h à la Renaissance à Oullins (près de Lyon), avec le film « le temps des biomaîtres», dans le cadre du festival du film scientifique. **Création d'un site internet:** http://refusadn.free.fr. Ce site est ouvert, il vivra des contributions de chaque personne engagée contre la société fichage, n'hésiter pas à envoyer de l'info !

Une manifestation contre le projet de loi dite de **«prévention de la délinquance»**, est prévue le **samedi 18 novembre à 13h de la Place d'Italie** vers l'Assemblée Nationale. Collectif national unitaire de résistance à la délation, www.abri.org/antidelation